|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/WG2020/2/3/Add.1  6 janvier 2020  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

Groupe de travail À composition non limitÉe sur Le cadre mondial de la biodiversitÉ pour l’aprÈs-2020

Deuxième réunion

Rome, 24-29 février 2020

**avant-projet ZEro du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020**

*Additif*

**Appendices:**

**Projet prÉliminaire du cadre de suivi des objectifs et projet prÉliminaire du cadre de suivi des cibles**

*Note rédigée par les coprésidents et la Secrétaire exécutive*

1. Le présent additif contient deux appendices de l’avant-projet zéro du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (CBD/WG2020/2/3, annexe I). Il inclut un projet préliminaire du cadre de suivi pour les objectifs aux horizons 2030 et 2050 (appendice 1) et pour les cibles axées sur l’action pour 2030 (appendice 2) du cadre. Les appendices répertorient dans un tableau, pour chacun des objectifs et des cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 (colonne A), des suggestions d’éléments qu’il conviendra de suivre (colonne B). Il s’agit d’éléments implicites et explicites de chaque objectif et cible, qui devraient faire l’objet d’un suivi pour évaluer les progrès accomplis dans leur réalisation. Ces éléments sont aussi des questions qui devraient être intégrées dans les processus d’établissement de rapports. Pour chacun de ces éléments, des indicateurs correspondants (colonne C) ont été identifiés, lorsqu’ils sont disponibles. Nombre de ces indicateurs pourraient être désagrégés dans différentes échelles (nationale, régionale et mondiale), espèces et écosystèmes. La liste d’indicateurs répond aussi à la demande faite par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, dans la recommandation [23/1](https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-23/sbstta-23-rec-01-en.pdf), d’inclure des informations sur les indicateurs disponibles pour les cibles énoncées dans l’avant-projet zéro du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.
2. Le présent additif est fourni à titre d’information des participants à la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Il sera révisé et actualisé à la lumière des résultats de la deuxième réunion du Groupe de travail, des observations faites dans le cadre de l’examen critique des indicateurs par des pairs, et d’autres communications demandées dans la recommandation 23/1, ainsi que de la vingt-quatrième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

# Appendice 1. Projet prÉliminaire de cadre de suivi pour les objectifs àux horizons 2030 et 2050

|  | **A** | **B** | **C** |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Projet d’objectifs pour 2050** | **Suggestions d’éléments des objectifs à suivre** | **Indicateurs suggérés**[[1]](#footnote-2) |
| 1 | D’ici à 2030, aucune perte nette dans la superficie et l’intégrité des écosystèmes d’eau douce, marins et terrestres, et augmentation d’au moins [20%] d’ici à 2050, assurant ainsi la résilience des écosystèmes. | Changement, et taux de changement, dans l’étendue des écosystèmes naturels et des biomes (au total, et pour chaque type de biome/écosystème, ainsi que pour les zones intactes comme les forêts primaires). | Surface forestière, en pourcentage de la superficie totale des terres.Évolution de la surface forestière et/ou du couvert forestier.Évolution de la superficie des forêts primaires.\* Couverture forestière mondiale continue des mangroves  Couverture des coraux vivants.  Indice de l’habitat des espèces.  Indice de l’évolution de la superficie des zones humides.  Indice de l’habitat de la biodiversité.  Liste rouge des écosystèmes.\* |
| Changement dans la connectivité et la fragmentation des écosystèmes. | *A identifier* |
| Changement dans l’intégrité, la résilience et la dégradation des écosystèmes, et taux de restauration des écosystèmes. | Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres. Indice mondial de restauration des écosystèmes.  Impacts humains cumulatifs sur les écosystèmes marins.  Indice de santé des océans.  Indice de santé de la végétation\*  Empreinte écologique humaine\* |
| 2 | Le pourcentage d’espèces menacées d’extinction est réduit de [X%] et l’abondance des espèces a augmenté en moyenne de [X%] d’ici à 2030 et de [X%] d’ici à 2050. | Nombre d’extinctions. | Nombre d’extinctions d’espèces (oiseaux et mammifères).  Nombre d’extinctions évitées. |
| Changement dans l’état de conservation. | Indice de la Liste rouge. |
| Changement dans l’abondance des espèces. | Indice de la Planète vivante.  Indice de la biodiversité intacte. |
| 3 | La diversité génétique est préservée ou augmentée en moyenne d’ici à 2030 et pour [90%] des espèces d’ici à 2050. | Changement dans la diversité génétique des espèces cultivées et des races d’animaux, in situ et ex situ. | Nombre de ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture préservées dans des installations de conservation à moyen terme ou à long terme (Indicateur ODD 2.5.1a).  Pourcentage de races locales classées comme étant à risque d’extinction, sans risque d’extinction, ou dont le risque d’extinction n’est pas connu.  Degré d’exhaustivité de la conservation des espèces importantes sur le plan socioéconomique ainsi que culturel. |
| Changement dans la diversité génétique des espèces sauvages apparentées aux espèces domestiques. | Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l’alimentation et la médecine, et espèces sauvages apparentées aux animaux domestiques). |
| 4 | La nature procure des avantages aux populations en contribuant à:   * + 1. Une meilleure nutrition pour au moins [X millions] de personnes d’ici à 2030 et [Y millions] d’ici à 2050;     2. Des améliorations dans l’accès durable à une eau sûre et potable pour au moins [X millions] de personnes d’ici à 2030 et [Y millions] d’ici à 2050;     3. Des améliorations dans la résilience face aux catastrophes naturelles pour au moins [X millions] de personnes d’ici à 2030 et [Y millions] d’ici à 2050;     4. Au moins [30%] des efforts déployés pour atteindre les objectifs de l’Accord de Paris d’ici à 2030 et 2050. | Changement dans la nutrition. | Changement dans la disponibilité des éléments nutritifs provenant des ressources biologiques, en particulier pour les populations vulnérables.\* |
| Changement dans l’accès à l’eau. | Proportion de masses d’eau contenant une eau de bonne qualité. Taux de mortalité attribué à une eau insalubre, un mauvais assainissement et un manque d’hygiène (exposition à des services WASH non sûrs).  Pourcentage de la population utilisant des services d’eau potable gérés de manière sûre.  Pourcentage de sites d’importance particulière pour la biodiversité terrestre et d’eau douce qui sont couverts par des aires protégées, par type d’écosystème.  Niveau de stress hydrique: prélèvements d’eau douce en pourcentage des ressources hydriques disponibles (Indicateur ODD 6.4.2). |
| Changement dans les tendances des catastrophes naturelles. | Nombre de décès, de personnes disparues ou de personnes directement touchées qui sont attribués aux catastrophes naturelles pour 100 000 personnes (Indicateur ODD 11.5.1). |
| Evolution du carbone séquestré dans les milieux naturels. | Données du GIEC\* |
| 5 | Partagés de manière juste et équitable, les avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes ont augmenté de [X] d’ici à 2030 et atteint [X] d’ici à 2050. | Changement dans la quantité des avantages monétaires partagés. | Nombre de pays dont les peuples autochtones et communautés locales ont obtenu des avantages monétaires ou non-monétaires provenant d’un accès accordé aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, en vue de les utiliser\*  Quantité d’avantages monétaires (en USD) obtenus, provenant de l’utilisation de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques\*  Informations désagrégées pour les indicateurs, qui tiennent compte des avantages partagés au titre d’accords et instruments pertinents sur l’accès et le partage des avantages\*  Nombre de pays ayant obtenu des avantages monétaires ou non-monétaires provenant de l’accès accordé aux ressources génétiques aux fins de leur utilisation\*  Quantité d’avantages monétaires (en USD) obtenus, provenant de l’utilisation de ressources génétiques\* |
| Changement dans la quantité des avantages non-monétaires partagés. | Nombre de résultats de la recherche et développement partagés\*  Nombre de collaborations dans le domaine de la recherche scientifique\*  Nombre de participations au développement de produits\*  Nombre de transferts de technologie\*  Nombre de personnes ayant reçu une formation\*  Nombre d’emplois créés\*  Nombre de propriétés conjointes de droits de propriété intellectuelle pertinents\* |

# Appendice 2. Projet prÉliminaire de cadre de suivi pour les cibles axÉes sur l’action À l’horizon 2030

|  | A | B | C |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Projet de cibles pour 2030 | Suggestions d’éléments des cibles à suivre | Indicateurs suggérés[[2]](#footnote-3) |
|  | **Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité** | | |
| 1 | Conserver et restaurer les écosystèmes d’eau douce, marins et terrestres en augmentant d’au moins [50%] la superficie terrestre et marine dans le cadre de politiques d’aménagement du territoire exhaustives qui abordent les changements d’occupation des sols, pour parvenir d’ici à 2030 à une augmentation nette de la superficie, connectivité et intégrité, et en conservant les régions intactes et sauvages existantes. | Changement dans la superficie et taux de changement des écosystèmes naturels et des biomes.Changement dans l’occupation des sols pour l’agriculture\*Surface forestière, en pourcentage de la superficie totale des terres.Évolution du la surface forestière (couvert forestier). Changement dans la superficie des zones cultivées. | Couverture forestière mondiale continue des mangroves.  Couverture des coraux vivants.  Indice de l’habitat des espèces.  Indice de l’évolution de la superficie des zones humides.  Indice de l’habitat de la biodiversité. |
| Aménagement du territoire. | Pourcentage d’espaces terrestres et marins couverts par des politiques d’aménagement du territoire qui intègrent de manière adéquate la biodiversité. |
| Changement dans la connectivité des écosystèmes. | *A identifier* |
| Changement dans le taux de dégradation des habitats. | Pourcentage de terres dégradées, par rapport à la superficie totale des terres. Impacts humains cumulatifs sur les écosystèmes marins.  Indice de santé de la végétation.\*  Indice de santé des océans. |
| Restauration des habitats. | Superficie des terres restaurées, par écosystème\* (et avantages qui en découlent)\*  Indice mondial de la restauration des écosystèmes. |
| 2 | Protéger les sites d’importance particulière pour la biodiversité au moyen d’aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zone d’ici à 2030, couvrant au moins [60%] de ces sites et au moins [30%] des zones terrestres et marines, dont au moins [10%] bénéficient de mesures de protection stricte. | Changement dans la superficie des aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zone. | Couverture des aires protégées.Couverture des autres mesures efficaces de conservation par zone |
| Couverture et représentativité des aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zone (écosystèmes, et zones clés). | Couverture des zones importantes pour la biodiversité dans les aires protégées. Couverture des écorégions dans les aires protégées.  Indice de représentativité des aires protégées.  Indice de protection des espèces. |
| Connectivité des aires protégées | Indice de connectivité des aires protégées (Connectivité PARC). |
| Gestion des aires protégées | Efficacité de la gestion des aires protégées.Gouvernance des aires protégées et d’autres mesures efficaces de conservation par zone (publiques, privées, communautaires, et des peuples autochtones et communautés locales). |
| 3 | Contrôler toutes les voies d’introduction d’espèces exotiques envahissantes en réalisant, d’ici à 2030, une réduction de [50%] du taux de nouvelles introductions, et éliminer ou contrôler les espèces exotiques envahissantes afin d’éliminer ou de réduire leurs effets d’ici à 2030 dans au moins [50%] des sites prioritaires. | Changement dans le nombre de pays qui ont mis en place des mesures pour lutter contre les [voies](https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/1365-2664.12819) d’introduction, pour chaque voie d’introduction, en faisant une distinction entre les introductions intentionnelles (libération) et non-intentionnelles (fuite, passage clandestin, contaminants et corridors) | Législation sur la prévention et le contrôle des espèces exotiques envahissantes (IAS), englobant « l’évolution des politiques générales, de la législation et des plans de gestion visant à contrôler et à prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes » et « Pourcentage de pays qui ont adopté une législation nationale pertinente et qui disposent de ressources adéquates pour prévenir ou contrôler les espèces exotiques envahissantes » (voir aussi l’indicateur ODD 15.8.1). Nombre d’espèces qui ont fait l’objet d’une évaluation des risques.  Nombre de Parties à des instruments juridiques internationaux pertinents, et de pays qui les appliquent, visant à contrôler les voies d’introduction (Convention BWM; GIEC, OIE, Lignes directrices sur l’encrassement biologique; Cadre de normes sûres de l’Organisation mondiale des douanes)\*  Nombre de pays qui surveillent des espèces exotiques envahissantes prioritaires\* |
| Changement dans le taux d’introduction d’espèces exotiques envahissantes | Evolution du nombre d’évènements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes. Evolution du nombre d’évènements d’introduction d’espèces exotiques envahissantes, comparé au maintien du statu quo\* |
| Changement dans le taux d’élimination ou de contrôle des espèces exotiques envahissantes | Evolution de l’élimination des espèces exotiques envahissantes vertébrées.  Evolution du contrôle des espèces exotiques envahissantes\* Recours à la lutte biologique\* |
| Changement dans l’impact des espèces exotiques envahissantes | Indice de la Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes) Impacts économiques des espèces exotiques envahissantes\* Coût de la lutte contre les populations d’espèces exotiques envahissantes\*  Perte de valeurs culturelles associées à la diversité biologique indigène\* |
| 4 | D’ici à 2030, réduire d’au moins [50%] la pollution causée par l’excès d’éléments nutritifs, les biocides, les déchets de plastique et les autres sources de pollution. | Changement dans l’évolution des déchets azotés | Efficacité de l’usage de l’azote.Engrais azotés et phosphatés (total des éléments nutritifs N+P205).Évolution de la perte d’azote réactif dans l’environnement.Évolution des dépôts azotés. |
| Changement dans le taux d’utilisation des pesticides. | Quantité de pesticides utilisés\* |
| Changement dans le taux de pollution due au plastique. | Indice d’eutrophisation des zones côtières (ICEP) et densité des débris en plastique flottants. Pourcentage de matières plastiques réutilisables, recyclables ou, lorsqu’il n’existe aucune autre alternative, récupérables. |
| Changement dans la quantité des autres sources de pollution (y compris la pollution lumineuse et la pollution sonore). | *A identifier* |
| Changement dans l’impact de la pollution sur la biodiversité. | Indice d’eutrophisation des zones côtières (ICEP) et pourcentage de densité des débris plastiques flottants dans les masses d’eau contenant une eau de bonne qualité.Indice de la Liste rouge (impacts de la pollution). |
| Changement dans le nombre de pays ayant mis en place des programmes et des politiques de gestion efficaces des déchets et de la pollution. | Nombre de pays disposant de plans de gestion efficaces des déchets\* |
| 5 | D’ici à 2030, veiller à ce que les prélèvements, la commercialisation et l’utilisation des espèces sauvages soient licites et à des niveaux durables. | Nombre de pays disposant de réglementations visant à lutter contre les prélèvements illicites et/ou non durables. | Progrès accomplis par les pays, en taux d’application des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.Progrès accomplis par les pays, en taux d’application du code de conduite international pour une pêche responsable (statistiques de la FAO)\* Pourcentage de Parties disposant d’une législation pour les espèces classées dans la Catégorie 1, dans le cadre du Projet de législation nationale de la CITES.  Pourcentage de la faune sauvage commercialisée ayant fait l’objet d’un braconnage ou d’un commerce illicite (Indicateur ODD 15.7.1). |
| Changement dans l’état de conservation des espèces importantes sur le plan socioéconomique.Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l’alimentation ou la médecine, et espèces sauvages apparentées aux animaux domestiques). | Pourcentage de races locales entrant dans la catégorie des espèces à risque d’extinction, ou sans risque d’extinction, ou dont le risque d’extinction n’est pas connu. Degré d’exhaustivité de la conservation des espèces importantes sur le plan socioéconomique ainsi que culturel. |
| Changement dans la surface forestière bénéficiant d’une certification de gestion durable. | Superficie forestière bénéficiant d’une gestion durable: total des certifications de gestion forestière FSC et PEFC. |
| Changement dans l’état de conservation des pêcheries. | Pourcentage des stocks halieutiques restant dans des limites biologiquement durablesProduction de la pêche des eaux intérieures.Indice trophique marin. |
| Changement dans le pourcentage des pêcheries bénéficiant d’une certification de gestion durable. | Captures certifiées MSC. |
| Changement dans l’impact du prélèvement, du commerce et de l’utilisation des ressources biologiques sur la biodiversité. | Indice de la Liste rouge (impact des pêcheries, impact de l’utilisation des essences forestières spécialisées, et impact du commerce international des espèces).Indice la Planète vivante (essences forestières spécialisées, espèces spécialisées dans les zones cultivées, et évolution des espèces cibles et des prises accessoires dans la pêche).Indice des oiseaux sauvages (oiseaux spécialisés des forêts et des zones cultivées). Pourcentage de la faune sauvage commercialisée ayant fait l’objet d’un braconnage ou d’un commerce illicite. |
| 6 | Contribuer à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à ceux-ci, ainsi qu’à la réduction des risques de catastrophe naturelle, grâce à des solutions fondées sur la nature, en fournissant d’ici à 2030 [environ 30%] [au moins XXX MT CO2=] des initiatives d’atténuation des changements climatiques nécessaires pour atteindre les objectifs de l’Accord de Paris, en complément des mesures strictes de réduction des émissions, et en évitant les impacts défavorables sur la biodiversité et la sécurité alimentaire. | Evolution de la quantité de carbone stocké dans les écosystèmes et des émissions évitées. | Indicateurs relatifs à REDD+ |
| Évolution de la restauration des écosystèmes dégradés. | Carbone du sol\* |
| Évolution du recours aux solutions fondées sur la nature. | Pourcentage de pays ayant inclus des solutions fondées sur la nature dans les contributions prévues déterminées au niveau national Quantité de réduction des gaz à effet de serre provenant des solutions fondées sur la nature dans les plans nationaux\* |
| Évolution de la réduction du risque de catastrophes naturelles. | Nombre de personnes dont la vulnérabilité a été réduite grâce à des solutions fondées sur la nature (par exemple, protection des zones côtières grâce aux mangroves et aux récifs coralliens). |
| Évolution de la résilience de la biodiversité face aux impacts of changement climatique | Indice de résilience bioclimatique des écosystèmes (BERI). Indice thermique des poissons de récif.  Indice de la Liste rouge (coraux bâtisseurs de récifs).  Impact climatique sur les oiseaux d’Europe et d’Amérique du Nord.  Acidité (pH) marine moyenne mesurée dans plusieurs stations d’échantillonnage représentatif acceptées.  Grands poissons de récif.  Changement dans l’aire de répartition des espèces\* |
| Répondre aux besoins des populations grâce à l’utilisation durable et au partage des avantages | | | |
| 7 | Améliorer l’utilisation durable des espèces sauvages en procurant des avantages, d’ici à 2030, notamment en améliorant la nutrition, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance pour au moins [X millions] de personnes, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et réduire les conflits entre humains et faune sauvage de [X%]. | Changement dans les avantages | Estimation du nombre de personnes bénéficiant des prélèvements de poissons, faune sauvage, plantes médicinales à l’état sauvage, etc.\*  Estimation de la valeur des prélèvements de poissons, faune sauvage, plantes médicinales à l’état sauvage, etc.\*  Changement dans la disponibilité des éléments nutritifs provenant des ressources biologiques, en particulier pour les populations vulnérables\* |
| Changement dans l’incidence des conflits entre humains et faune sauvage. | Incidence des conflits entre humains et faune sauvage\* |
| 8 | Conserver et améliorer l’utilisation durable de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles et autres écosystèmes gérés par l’homme afin de soutenir la productivité, la viabilité et la résilience de ces systèmes, en réduisant d’ici à 2030 les écarts de productivité connexes d’au moins [50%]. | Changement dans l’évolution des pollinisateurs et des avantages. | Indice de la Liste rouge (espèces pollinisatrices). Pollination yield-gap\* |
| Changement dans l’état de conservation des sols. | Carbone des sols\* Matière organique des sols.  Profondeur des racines dans le sol. |
| Changement dans l’évolution de l’utilisation des moyens naturels de lutte contre les ravageurs. | Application d’une gestion intégrée des ravageurs. |
| Changement dans l’utilisation de processus agricoles respectueux des ressources biologiques. | Indicateurs utilisés pour évaluer l’état d’avancement de la réalisation de l’Objectif 15.2 de développement durable, maintenus par la FAO. |
| Changement dans la surface agricole faisant l’objet d’une gestion durable. | Superficie des terres agricoles faisant l’objet d’une agriculture de conservation.Pourcentage de terres agricoles faisant l’objet d’une agriculture productive et durable. |
| Changement dans l’évolution de la diversité génétique des cultures et des animaux domestiques protégés. | Nombre de ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture préservées dans des installations de conservation à moyen terme ou long terme (Indicateur ODD 2.5.1a). |
| 9 | Renforcer les solutions fondées sur la nature en contribuant, d’ici à 2030, à un approvisionnement en eau propre pour au moins [XXX millions] de personnes. | Changement dans le nombre de personnes ayant accès à une quantité ou une qualité suffisante d’eau douce. | Taux de mortalité attribué à une eau insalubre, un mauvais assainissement et un manque d’hygiène (exposition à des services WASH non sûrs). Pourcentage de la population utilisant des services d’approvisionnement en eau potable gérés de manière sûre.  Total des ressources hydriques renouvelables.\*  Pourcentage des masses d’eau contenant une eau de bonne qualité (Indicateur ODD 6.3.2). |
| Changement dans le nombre de bassins versants forestiers protégés, et écosystèmes d’eaux intérieures essentiels pour l’approvisionnement en eau. | Pourcentage de sites importants pour la biodiversité terrestre et d’eau douce qui sont couverts par des aires protégées, par type d’écosystème. |
| Changement dans l’intensité de l’usage de l’eau. | Appropriation humaine en eau douce (empreinte hydrique).Changement dans l’efficacité de l’usage de l’eau au cours du temps (Indicateur ODD 6.4.1). Niveau de stress hydrique: prélèvements d’eau douce, en pourcentage des ressources hydriques disponibles (Indicateur ODD 6.4.2). |
| 10 | Augmenter les bienfaits procurés par les espaces verts pour la santé et le bien-être, en particulier pour les habitants des zones urbaines, en augmentant d’ici à 2030 la proportion de personnes ayant accès à de tels espaces verts d’au moins [100%]. | Changement dans la superficie des espaces verts en milieu urbain. | *A identifier* |
| Changement dans le nombre de personnes ayant un accès facilité aux espaces naturels. | *A identifier* |
| 11 | Veiller à ce que les avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes soient partagés de manière juste et équitable, aboutissant d’ici à 2030 à une augmentation de [X] des avantages. | Changement dans la quantité des avantages monétaires partagés. | Nombre de pays dont les peuples autochtones et communautés locales ont obtenu des avantages monétaires ou non-monétaires provenant de l’accès accordé aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, en vue de les utiliser.\*  Quantité d’avantages monétaires (en USD) obtenus, provenant de l’utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.\*  Informations désagrégées pour les indicateurs, qui tiennent compte des avantages partagés au titre des accords et instruments internationaux pertinents relatifs à l’accès et au partage des avantages.\*  Nombre de pays qui ont obtenu des avantages monétaires ou non-monétaires provenant de l’accès accordé aux ressources génétiques, aux fins de leur utilisation.\*  Quantité d’avantages monétaires (en USD) obtenus, provenant de l’utilisation des ressources génétiques\* |
| Changement dans la quantité d’avantages non-monétaires partagés | Nombre de résultats de la recherche et développement partagés\*  Nombre de collaborations dans le domaine de la recherche scientifique\*  Nombre de participations au développement de produits\*  Nombre de transferts de technologie\*  Nombre de personnes ayant reçu une formation\*  Nombre d’emplois créés\*  Nombre de propriétés conjointes de droits de propriété intellectuelle pertinents\* |
| Changement dans le nombre de pays participant à des accords internationaux pertinents et disposant de cadres ou mesures législatifs, administratifs et de politique générale sur l’accès et le partage des avantages | Nombre de pays ayant mis en place des cadres législatifs, administratifs et de politique générale pour assurer le partage juste et équitable des avantages (Indicateur ODD 15.6.1).Nombre de Parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD) ayant déposé leur instrument de ratification, d’acceptation ou d’approbation du Protocole de Nagoya, ou d’adhésion à celui-ci.Nombre de Parties contractantes au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture.Nombre de pays qui ont communiqué des données sur des cadres ou mesures législatifs, administratifs et de politique générale pour appliquer les dispositions de la Convention sur l’accès et le partage des avantages.Nombre de pays qui ont communiqué des données sur des cadres ou mesures législatifs, administratifs et de politique générale pour appliquer le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture. Nombre total de transferts de produits de récolte dans le Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture reçus dans un pays. |
|  | **Outils et solutions pour la mise en œuvre et l’intégration** | | |
| 12 | Réformer les mesures d’incitation, en éliminant les subventions qui sont le plus néfastes pour la biodiversité, pour faire en sorte que d’ici à 2030, les mesures d’incitation, y compris les mesures d’incitation économiques et réglementaires publiques et privées, sont soit positives, soit neutres pour la biodiversité. | Changement dans la valeur des subventions néfastes pour la biodiversité | Évolution des éléments de l’aide gouvernementale à l’agriculture (estimation de l’aide aux producteurs) qui sont potentiellement néfastes pour l’environnement. Subventions pour l’achat de carburant pour les pêcheries.  Subventions pour l’utilisation de pesticides et d’engrais. |
| Changement dans la valeur des mesures d’incitation positive pour la biodiversité. | Nombre de pays ayant mis en place des frais et commissions en lien avec la biodiversité. Nombre de pays ayant mis en place des taxes en lien avec la biodiversité.  Nombre de pays disposant de régimes de permis négociables en lien avec la biodiversité. |
| 13 | Intégrer les valeurs de la biodiversité dans l’aménagement du territoire, les processus de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les comptes nationaux et locaux, pour faire en sorte que d’ici à 2030, les valeurs de la biodiversité soient intégrées dans tous les secteurs et que des évaluations environnementales stratégiques et des évaluations de l’impact sur l’environnement qui incluent la biodiversité soient pleinement appliquées. | Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans l’aménagement du territoire, les processus de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté nationaux et locaux. | *A identifier* |
| Les valeurs de la biodiversité sont intégrées dans les comptes nationaux. | *A identifier* |
| Recours à des évaluations environnementales stratégiques et à des évaluations de l’impact sur l’environnement qui incluent la biodiversité. | Nombre de pays qui utilisent systématiquement des évaluations de l’impact sur l’environnement qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité.\*Nombre de pays qui utilisent systématiquement des évaluations environnementales stratégiques qui intègrent les considérations relatives à la biodiversité.\* |
| 14 | Réformer les secteurs économiques au profit de pratiques durables, y compris tout le long de leurs chaînes logistiques nationales et transnationales, réalisant, d’ici à 2030, une réduction d’au moins [50%] des effets nuisibles sur la biodiversité. | *A identifier* |  |
| Changement dans le nombre d’organisations du secteur privé qui tiennent compte de la biodiversité dans leur planification, leur calcul de la valeur, et leur processus d’évaluation de l’impact. | *A identifier* |
| 15 | Les ressources, y compris le renforcement des capacités, pour mettre en œuvre le cadre, ont augmenté de toutes les sources de sorte que, d’ici à 2030, les ressources ont augmenté de [X%] et sont à la mesure de l’ambition des cibles du cadre. | Changement dans la quantité des flux de ressources financières allouées à la biodiversité. | Aide publique au développement en faveur de la biodiversité. |
| Changement dans les dépenses liées à la biodiversité. | Informations fournies dans les cadres de présentation de l’information financière\* |
| Changement dans le nombre de Parties qui ont élaboré des plans de financement nationaux pour la biodiversité et disposent d’un financement complet pour ces plans. | Information fournies dans les cadres de présentation de l’information financière\* |
| 16 | D’ici à 2030, mettre en place et appliquer des mesures dans tous les pays pour empêcher les effets potentiellement néfastes de la biotechnologie sur la biodiversité. | Changement dans le nombre de Parties à la Convention sur la diversité biologique qui ont adopté et appliqué les mesures juridiques, administratives et autres mesures nécessaires pour la prévention des risques biotechnologiques. | Pourcentage de Parties ayant mis en place les mesures juridiques et administratives nécessaires pour la prévention des risques biotechnologiques\*  Pourcentage de Parties qui ont appliqué leurs mesures sur la prévention des risques biotechnologiques \*  Pourcentage de Parties ayant mis en place les mesures et moyens nécessaires pour la détection et l’identification des produits de la biotechnologie\*  Pourcentage de Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques qui ont appliqué les dispositions pertinentes du Protocole\* |
| Changement dans le nombre de Parties à la Convention et au Protocole de Cartagena qui ont effectué des évaluations des risques scientifiquement fiables et qui gèrent les risques identifiés. | Pourcentage de Parties qui procèdent à des évaluations des risques scientifiquement fiables pour appuyer la prise de décision sur la prévention des risques biotechnologiques\*  Pourcentage de Parties qui ont mis en place et, le cas échéant, appliquent des mesures de gestion des risques\*  Pourcentage de Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques qui appliquent les dispositions pertinentes du Protocole\* |
| Changement dans le nombre de Parties à la Convention et au Protocole de Cartagena qui ont partagé et ont eu accès aux informations relatives à la prévention des risques biotechnologiques, aux fins d’une utilisation sans danger des produits de la biotechnologie. | Pourcentage de Parties disposant de mécanismes visant à faciliter le partage et l’accès aux informations sur la prévention des risques biotechnologiques\*  Pourcentage de Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques\* qui appliquent les dispositions pertinentes du Protocole\* |
| Changement dans le nombre de Parties à la Convention et au Protocole de Cartagena qui ont mis en place des mécanismes de restauration et de compensation pour les dommages causés à la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique. | Pourcentage de Parties ayant mis en place des mesures juridiques et techniques en matière de restauration et de compensation\*  Pourcentage de Parties au Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur\* qui appliquent les dispositions pertinentes du Protocole additionnel\* |
| 17 | Les gens partout dans le monde prennent des mesures quantifiables pour assurer des modes de consommation et des modes de vie durables, compte tenu des conditions socioéconomiques et culturelles individuelles et nationales, pour parvenir, d’ici à 2030, à des niveaux de consommation équitables et durables. | Changement dans les tendances de l’utilisation des ressources. | Empreinte écologique. Appropriation humaine de la production primaire nette (HANPP).  Consommation intérieure de matières, consommation intérieure de matières par habitant, et consommation intérieure de matières par PIB (Indicateur ODD 12.2.2).  Indice de pertes alimentaires et indice de déchets alimentaires (Indicateur ODD 12.3.1). |
| Changement dans le nombre de pays qui ont mis en place des politiques visant à promouvoir des modes de consommation durables. | Nombre de pays qui ont mis en place des plans d’action nationaux sur la consommation et la production durables, ou ont intégré la consommation et la production durables comme priorité ou comme objectif dans les politiques nationales (Indicateur ODD 12.1.1) |
| 18 | Promouvoir l’éducation et la production, le partage et l’utilisation des connaissances liées à la biodiversité dans le cas des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et communautés locales, sous réserve de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, pour faire en sorte que, d’ici à 2030, tous les décideurs ont accès à des informations fiables et à jour pour une gestion efficace de la biodiversité. | Changement dans le taux de production et d’accès aux informations disponibles à la biodiversité. | Augmentation des données sur la présence des espèces accessibles par le Système mondial d’information sur la biodiversité (GBIF).Proportion des espèces connues évaluées dans le cadre de la Liste rouge de l’UICN.Indice d’information sur l’état de conservation des espèces. |
| 19 | Favoriser la participation entière et effective des peuples autochtones et communautés locales, des femmes et des filles, et des jeunes, à la prise de décisions concernant la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité, en assurant, d’ici à 2030, leur participation équitable et leurs droits sur les ressources pertinentes. | Changement dans le nombre de pays qui assurent une participation des peuples autochtones et communautés locales aux processus décisionnels. |  |
| Changement dans le nombre de pays qui reconnaissent les connaissances, pratiques et innovations traditionnelles, les métiers traditionnels et l’utilisation coutumière. | Indice de diversité linguistique. |
| Changement dans le nombre de pays qui disposent d’une législation ou de politiques visant à assurer l’accès des femmes aux terres, forêts, aires protégées, zones côtières et autres ressources biologiques essentielles, et aux avantages qui en découlent. | Pourcentage de stratégies et plans d’action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) qui incluent des actions visant à assurer le leadership et la représentation des femmes dans les organes décisionnels à tous les niveaux\*  Nombre de Parties qui ont élaboré et mis en œuvre des plans d’action nationaux sur l’égalité entre les sexes ou des stratégies pour la biodiversité\* Nombre de Parties qui ont mis en place des orientations ou des instructions pour intégrer les considérations relatives à l’égalité entre les sexes dans les programmes ou projets de conservation et d’utilisation durable de la biodiversité\* |
| Changement dans la participation des femmes à la gouvernance environnementale. | Pourcentage de représentation des femmes dans les organismes de gouvernance environnementale dans chaque secteur (y compris les organismes de gestion des terres communales, les groupes forestiers, les organismes de gestion de l’eau et les organismes de gestion des pêcheries)\* |
| 20 | Encourager des visions diverses d’une bonne qualité de vie et des valeurs de responsabilité, afin de parvenir, d’ici à 2030, à des nouvelles normes sociales de durabilité. | Changement dans le nombre de personnes ayant conscience de l’importance de la biodiversité. | Baromètre de la biodiversité. |
| Changement dans le nombre de personnes qui mènent des actions en faveur de la biodiversité. | Indicateur mondial de l’engagement en faveur de la biodiversité. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Sauf lorsqu’ils sont suivis d’un astérisque (\*), les indicateurs utilisés dans ce tableau ont été identifiés par le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité et/ou sont utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable. [↑](#footnote-ref-2)
2. Sauf lorsqu’ils sont suivis d’un astérisque (\*), les indicateurs utilisés dans ce tableau ont été identifiés par le Partenariat sur les indicateurs de biodiversité et/ou sont utilisés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable. [↑](#footnote-ref-3)